



Obligation de 2 ans d'exploitation avant mise en gerance

Par **FLO**, le **12/05/2011** à **18:06**

Bonjour,

merci pour la reponse

En consultant le site sur les gerances,j'ai vu qu'il fallait avoir exploité 2 ans l'affaire.est ce que ceci s'applique pour les sociétés?est q'une personne ayant repris une societe depuis moins de 2 ans peut mettre en gerance comme pour moi le snak bar de son camping? MERCI DE VOS REPONSES